

	<h1>COMMISSION EVENEMENTIEL</h1>	<p><b>COMITE LOIRE BASKET-BALL</b>  4 Rue des Trois Meules – BP 90144  42 012 SAINT-ETIENNE Cedex 2  Tel : 04.77.59.56.60 Fax : 04.77.59.56.68  <a href="mailto:comite@loirebasketball.org">comite@loirebasketball.org</a>  <a href="http://www.loirebasketball.org">www.loirebasketball.org</a></p>
<h2>CONVENTION DE PRET STRUCTURE GONFLABLE</h2>		

La structure gonflable est un outil d'animation et de promotion du Basket-Ball.

Le Comité de la Loire de Basket-Ball est propriétaire et gestionnaire de cet équipement. Il peut être mis à disposition des scolaires, des villes, des clubs, de la Ligue Régionale, des Comités Départementaux voisins et de nos partenaires.

Les partenaires, visuellement présents sur la structure, ne doivent en aucun cas être retirés lors des animations.

Deux modes de fonctionnement sont proposés :

- Autonomie : le demandeur assure lui-même l'animation de la structure (réservé aux clubs, Comités, Ligues)
- Animation : participation d'un salarié du Comité pour animer une situation pédagogique à l'intérieur de la structure

### ▪ **Fonctionnement en « Autonomie »**

Lors de la mise à disposition, la structure gonflable est à prendre au siège du Comité :

**COMITE DE LA LOIRE DE BASKET-BALL**  
**Maison Départementale des Sports**  
**4 rue des Trois Meules – BP 42025**  
**42 009 SAINT-ETIENNE**

Lors de la prise en charge par l'organisme demandeur, vérification de la partie administrative et financière conforme à la convention signée. Au retour de la structure à son lieu de stockage, une vérification sera effectuée.

- ✓ Disponibilité : tous les jours de la semaine et week-end.
- ✓ Un emplacement de 40x20 m est nécessaire sur surface plane, ferme et sèche.
- ✓ Une alimentation électrique (220 V) est à prévoir.
- ✓ Pour des raisons de sécurité, la structure ne sera pas montée en cas de vent violent ou de forte pluie.
- ✓ Le transport, montage et démontage, retour au lieu de chargement est effectué sous la responsabilité de l'organisme demandeur.
- ✓ La responsabilité de l'organisation incombe à l'organisme emprunteur.

Une caution sera demandée lors de la réservation de la structure gonflable. Celle-ci sera jointe à la convention remplie et signée ainsi que la fiche de réservation.

## ▪ **Fonctionnement avec « Animation d'un salarié du Comité »**

- ✓ Disponibilité : tous les jours de la semaine.
- ✓ Un emplacement de 40x20 m est nécessaire sur surface plane, ferme et sèche.
- ✓ Une alimentation électrique (220V) est à prévoir.
- ✓ Pour des raisons de sécurité, la structure ne sera pas montée en cas de vent violent ou de pluie.
- ✓ Le transport, montage et démontage, retour au lieu de chargement est effectué par le salarié du Comité.
- ✓ Il sera demandé une participation financière pour l'animation du salarié (voir tarifs)

**Restauration** : Le repas du salarié est à la charge de l'organisateur.

## ▪ **Tarifs**

- ✓ Une facture sera adressée à l'issue de la manifestation.
- ✓ Gratuit en autonomie
- ✓ 80 € la journée / 40 € la demi-journée avec animation du salarié du Comité
- ✓ Caution : 750 € pour ½ structure / 1500 € pour la structure complète

## ▪ **Réservation**

La réservation sera effective lorsque le Comité de la Loire de Basket-Ball aura reçu la totalité des pièces suivantes :

- ✓ Convention datée et signée.
- ✓ Fiche de réservation dûment complétée et signée.
- ✓ Chèque de caution libellé à l'ordre du Comité de la Loire de Basket-Ball.
- ✓ Le règlement suivant tarif (encaissé à l'issue de la manifestation).

## ▪ **Annulation**

- Si l'annulation de la manifestation est faite avant la date prévue, le règlement sera restitué.
- Si l'annulation intervient alors que le responsable de la structure gonflable s'est déplacé (intempéries imprévues, etc...), le règlement sera encaissé.

Fait à .....

Le ...../...../.....

La Présidente du Comité de la Loire  
de Basket-ball,  
Claudine ZENTAR

Organisme demandeur :

.....

Signature :